

Point	Objet	Rapporteur	Annexe
1	VERSEMENT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Sylvie COMPEYRON	Non
2	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Sylvie COMPEYRON	Non
3	ACTUALISATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES	Sylvie COMPEYRON	Oui
4	ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX	Sylvie COMPEYRON	Non
5	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Sylvie COMPEYRON	Non
6	REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES	Sylvie COMPEYRON	Oui
7	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS	Sylvie COMPEYRON	Non
8	MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	Christian POUSSIN	Non
9	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS CHEMIN DU STADE	Christian POUSSIN	Non
10	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ECOLE NUMERIQUE	Angélique BRAGUIER	Non
11	REGLEMENT INTERIEUR CRECHE	Angélique BRAGUIER	Oui
12	CRAC AGATE SSC	Christian GUIHERMET	Oui
13	ACTUALISATION DEMANDE DE SUBVENTION TIERS-LIEU	Christian GUIHERMET	Non
14	ARRET DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE ET DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE	Christian GUIHERMET	Non

**DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/01 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : VERSEMENT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON****EXPOSÉ**

Il s’agit de fixer les montants de subventions au profit des associations dont l’activité se situe sur le territoire communal. Ces associations ont sollicité une aide financière. A l’appui de cette demande, les associations ont adressé à Monsieur le Maire un dossier qui comporte les éléments permettant d’effectuer le versement.

Les demandes et la nature des projets présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Désormais, les associations qui demandent une subvention publique doivent s’engager à respecter le caractère laïque et les principes de laïcité.

Pour l’année 2022, le tableau est ainsi arrêté :

NUMERO	NOM ASSOCIATION	SUBVENTION 2022
1	Aïkido	250,00 €
2	Amicale du Personnel	750,00 €
3	AP2I Informatique	300,00 €
4	AS Football Club Poulxois	6 500,00 €
5	Atelier ALIZARINE	500,00 €
6	Atelier Couture & Patchwork	400,00 €
7	Atelier de musique	1 700,00 €
8	Bleu Azur	1 400,00 €



9	Chorale Auréto	550,00 €
10	Club la garrigue	1 400,00 €
11	Courir en garrigue	2 100,00 €
12	Donneurs de sang	200,00 €
13	FCPE	350,00 €
14	La Boul'xoise	1 550,00 €
15	La Jeunesse Poulxoise	1 100,00 €
16	La Prévoyante Chasse	1 200,00 €
17	Les anciens combattants de Poulx	200,00 €
18	Les Peintres des Capitelles	1 000,00 €
19	Poulx Randonnée pédestre	300,00 €
20	Prévention Routière	100,00 €
21	Team Poulx Trail	700,00 €
22	Téléthon	100,00 €
23	Tennis Club Poulx Avenir	1 800,00 €
24	Vétérans Poulxois	500,00 €
25	Francas du Gard	73 275,22 €
TOTAL		98 225,22 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 2021-1109 du 24 Août 2021,
Vu les demandes des associations,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCORDER** Les subventions selon le tableau,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD



**DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/02 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON****EXPOSÉ**

Depuis 2020, de nombreux mouvements d’effectifs (avancements, mutation, retraite, disponibilité...) ont eu lieu. Il convient de supprimer les postes non pourvus à l’issu de ces mouvements.

Il s’agit de supprimer, avec effet au 1^{er} juillet 2022, des postes au tableau des effectifs de la commune de la manière suivante :

Quantité	Grade	Quotité	Motifs
-1	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	35/35	Avancement de grade 2021
-1	Animateur	35/35	Avancement de grade 2021
-1	Adjoint administratif principal 2ème Classe	35/35	Avancement de grade 2020
-1	ATSEM 1 ^{ère} classe	35/35	Départ en retraite 2020
-1	Agent de maîtrise principal	35/35	Nomination cadre emploi technicien 2020
-5	Adjoint technique principal	35/35	Avancements de grade



	de 2 ^{ème} classe		
-1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28/35	Avancement de grade
-2	Adjoint technique	35/35	Radiation de 2020
-2	Adjoint technique	30/35	Suppression CDD suite à mise en stage sur un temps complet adjoint technique
-1	Adjoint technique	25/35	Départ agent contractuel 2021
-1	Adjoint technique	20/35	Temps non complet 20h passe à 27h
-1	Adjoint technique	30/35	Modification temps de travail + stagiairisation 28h
-1	Adjoint territorial d'animation	35/35	Avancement de grade

Le remplacement de départs à la retraite ainsi que les mobilités internes nécessitent également la création des postes suivants :

Date d'effet	Quantité	Grade	Quotité	Motifs
29/08/2022	1	ATSEM 2 ^{ème} classe	35/35	Recrutement suite à départ retraite
29/08/2022	2	Adjoint technique	35/35	Recrutement suite à mobilité interne Augmentation quotité de travail
01/01/2023	1	Infirmière en soins généraux	35/35	Recrutement suite à départ retraite

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant les avis favorables du Comité Technique en date du 3 février 2022,

Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les arrêtés individuels.



DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD





DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/03 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : ACTUALISATION DE L’ORGANIGRAMME DES SERVICES

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations de commandement ainsi que les rapports de subordination d'où une vision simple et claire de l'organisation des services.

La mise en application du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants oblige la collectivité à renforcer les effectifs de la crèche municipale par mobilité interne.

Parallèlement, le besoin de renforcer l'encadrement des services et l'appui aux élus dans leurs délégations nécessitent la mise en place d'un adjoint au DGS ainsi que des liaisons hiérarchiques spécifiques avec les services.

Cette modification pourra donner lieu à la révision des fiches de postes afin de définir les missions.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant l’avis favorable du Comité Technique en date du 2 juin 2022,

Considérant l’avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,



Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** l'organigramme des services communaux.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité la proposition susmentionnée moins 5 contre (BUNOZ *2, VIVIET, LEFORT, PINTOR).

Le Maire,
Patrice QUITTARD





Ville de
POULX

M. Le Maire
Patrice QUITTARD

Directeur Général des Services
Olivier PETRONIO Attaché principal

Adjoint au Directeur Général des Services
Mathieu ROUSSEL Attaché territorial

POLICE MUNICIPALE

SERVICES TECHNIQUES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Accueil/Etat Civil/Elections

Urbanisme/CCAS

Finances/Comptabilité

Ressources Humaines/La Poste

ECOLES

Temps périscolaires/Associations

ATSEM

Temps périscolaires/Entretien
bâtiments communaux

CRECHE

Encadrement enfants

Entretien/cuisine



**Directeur Général des Services
Olivier PETRONIO Attaché principal**

POULX MUNICIPALE

Responsable : Stéphane LIBERI / Chef de PM

Julien TESTARD / Brigadier Chef Principal
Nicolas JULIAN / Brigadier Chef Principal

SERVICES TECHNIQUES

**Responsable : Stéphane LASHERMES / Technicien
Adjoint : Johann DEVISME / ATP1**

Lionel ARNOULD / ATP1
Philippe GOUDET / ATP1
Olivier CLUTIER / AT
CONORD Cyril / AT
Philippe BERNET / AT CDD

SERVICES ADMINISTRATIFS

Accueil/Etat Civil/Elections

Responsable : Catherine PATRIS / Rédac prin 1^{ère} cl

Sophie CHAMPETIER / AAP1 / 0,5

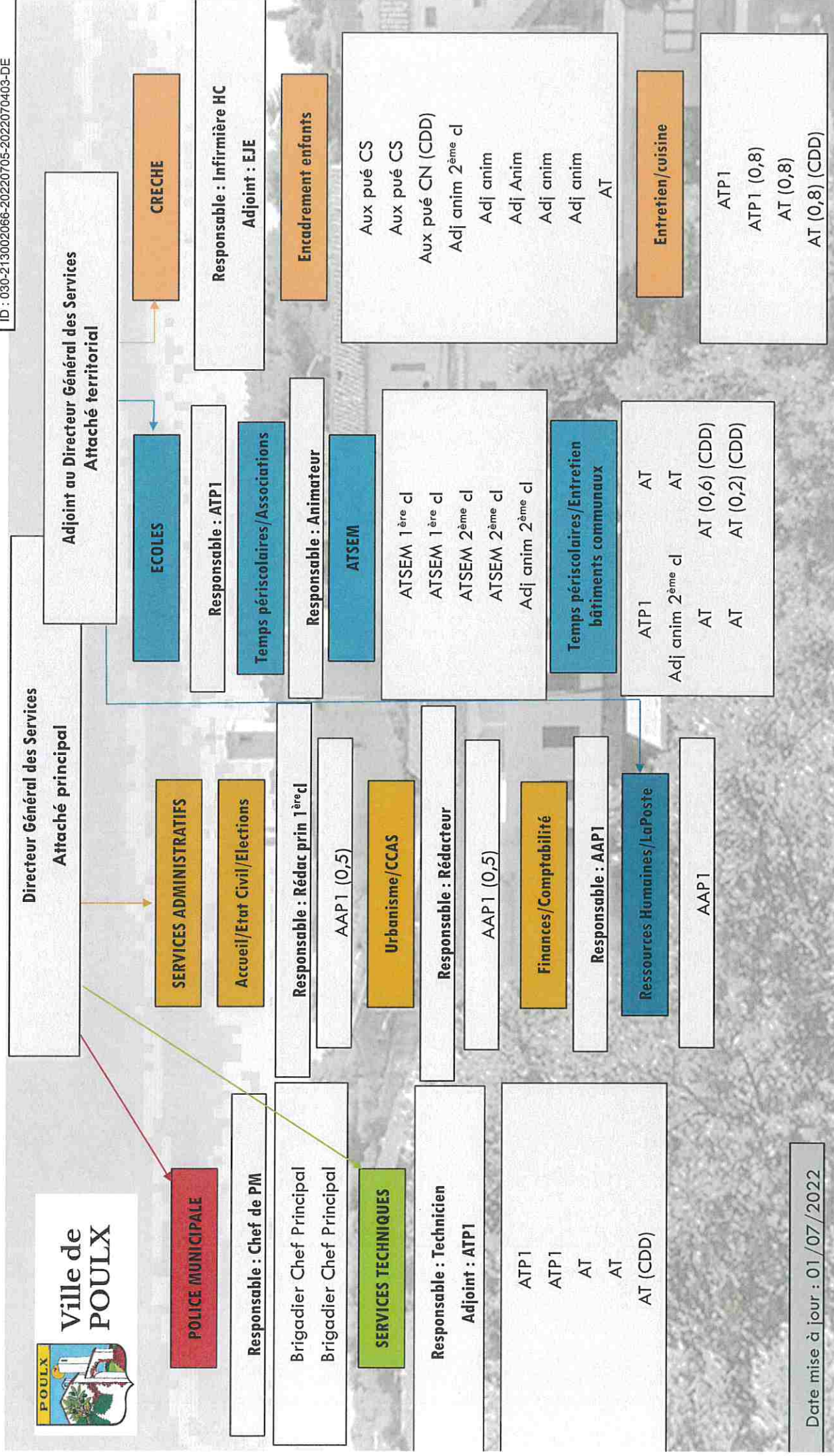
Urbanisme/CCAS

Responsable : Marie-Christine QUIOT / Rédacteur

Sophie CHAMPETIER / AAP1 / 0,5

Finances/Comptabilité

Responsable : Isabelle BAUD / AAP1





Ville de
POULX

Adjoint au Directeur Général des Services
Mathieu ROUSSEL Attaché territorial

ÉCOLES

Responsable : Marlène RICARD / ATP1

Temps périscolaires/Associations

Responsable : Anne LEFRANC / Anim 2^{ème} cl

ATSEM

Fabienne LOPEZ / ATSEM 1^{ère} cl
Isabelle MEDARD / ATSEM 1^{ère} cl
Aurélié DUFAUD / ATSEM 2^{ème} cl
/ ATSEM
Fabrice ROMERA / Adj anim 2^{ème} cl

CRÈCHE

Directrice : Agnès PANA / Infirmière Soins Génér HC
Adjoint : Charlotte GABEL / Educ Jeunes Enf

Encadrement enfants

Sabine FOURES / Aux pué CS
Carole PASCOT / Aux pué CS
Agnès LEYDIER / Aux pué CN CDD
Caroline FABRE / Adj anim 2^{ème} cl
Agnès AMIR / Adj anim
Chloé LAFONT / Adj Anim
Jessica MARAGE / Adj anim
Océane POURCHER / Adj anim
Stéphanie ROUBIEU / AT

Entretien/cuisine

Elisabeth LAURIOL / ATP1
Florence SABLIER / ATP1 (0,8)
Emlein MATHIEU / AT (0,8)
Isabelle PREVEL / AT CDD (0,8)

Temps périscolaires/Entretien
bâtiments communaux

Antonia PIRET / ATP1 (0,8)
Brigitte PAYEN / Adj anim 2^{ème} cl (0,8)
Corinne MACARY / AT
Valérie PAPINUTTO / AT
Gisèle MALDONADO / AT
/ AT
Isabelle PREVEL / AT CDD (0,2)
Caroline REARD / AT CDD (0,6)

Date mise à jour : 01 / 07 / 2022

**DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/04 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX**RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON****EXPOSÉ**

Il s’agit d’actualiser les tarifs communaux pour l’ensemble des services concernés. Cette actualisation intervient après une étude comparative avec des communes de Nîmes métropole de taille identique (Caveirac, Redessan, Bouillargues).

Ainsi, les tarifs s’appliqueront dès que la présente décision sera devenue exécutoire :

➤ Cimetière

Désignation	50 ans	Perpétuelle
Concession terre 1/2 pers/3,60 m ²	400,00 €	800,00 €
Caveau 1/2 places/4,50 m ²	900,00 €	1 300,00 €
Caveau 3/4 places/6,30 m ²	1 300,00 €	1 700,00 €
Caveau 5/6 places/8,10 m ²	1 600,00 €	2 000,00 €

➤ Restaurant scolaire (par repas)

Désignation	Montant
Repas 1 enfant	4,00 €
Repas 2 enfants et +	3,70 €



Adultes	4,00 €
Enfants hors commune	7,50 €

➤ **Etudes surveillées (taux horaire)**

Désignation	Montant
Heure étude	1,00 €

➤ **Occupation domaine public**

Marché (au mètre linéaire)

Désignation	Montant
Marché	1,50 €
Marché (avec branchement électrique)	2,00 €
Marché Noël	5,00 €

Cirque (par jour de représentation)

Désignation	Montant
Cirque	60,00 €

Fête votive (forfait fête)

Désignation	Montant
Manège enfant	100,00 €
Manège adulte	180,00 €
Stand alimentaire	120,00 €

Caution

Désignation	Montant
Caution coffret électrique	400,00 €
Caution câble électrique	750,00 €

➤ **Location salles communales/divers**

Particuliers

Désignation	Montant
Salle Eouze	400,00 €
Salle Capitelle	500,00 €
Location cuisine	150,00 €

Associations

Désignation	Montant
Salle Eouze + Capitelle	150,00 €
Salle Eouze	90,00 €
Salle Capitelle	120,00 €
Location cuisine	90,00 €

**Locations diverses**

Désignation	Montant
1 table + 2 bancs	10,00 €

Cautions

Désignation	Montant
Cauton générale	800,00 €
Cauton nettoyage	300,00 €
Cauton sono (associations)	2 000,00 €
Cauton télécommande climatisation	150,00 €
Cauton badge	100,00 €
Cauton tente	500,00 €
Cauton table	200,00 €
Cauton banc	70,00 €
Boulier et cartons lotos	50,00 €

➤ Photocopies service administratif

Désignation	Montant
A4 N/B	0,25 €
A3 N/B	0,50 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'actualisation des tarifs communaux,
- **DE RAPPORTER** toutes les délibérations antérieures relatives aux tarifs communaux,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les modifications de régie.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD



**DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/05 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE**RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON****EXPOSÉ**

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation.

Celles-ci s'appuient sur les stratégies nationales et départementales de prévention de la délinquance 2020-2024 et sur le plan national de prévention de la radicalisation "Prévenir pour protéger" du 23 février 2018.

Pour l’année 2022, il s’agit de doter le service de police municipale de :

- **Gilet pare-balles, affecté à chaque agent,**

Dépenses

Désignation	Coût HT	%
Acquisition 3 gilets pare-balles	2 009,88 €	100,00%
Total	2 009,88 €	100,00%

Recettes



Financiers	Coût HT	%
Préfecture du Gard	750,00	37,32%
Commune de Poulix	1 259,88 €	62,68%
Total	2 009,88 €	100,00%

➤ Caméra piéton, affecté au service,

Dépenses

Désignation	Coût HT	%
Acquisition 1 caméra piéton	595,00 €	100,00%
Total	595,00 €	100,00%

Recettes

Financiers	Coût HT	%
Préfecture du Gard	200,00 €	33,61%
Commune de Poulix	395,00 €	66,39%
Total	595,00 €	100,00%

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement relatif à ces 2 acquisitions,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD





DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/06 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : RÉGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Des adaptations sont nécessaires concernant l’usage des salles communales. Il convient donc de modifier le règlement intérieur des salles communales.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l’avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADOPTER** le règlement intérieur des salles communales,
- **DE RAPPORTER** les délibérations antérieures relatives au règlement intérieur,
- **D’AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD



**DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/07 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉNOVATION DES COURTS DE TENNIS**RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON****EXPOSÉ**

Le projet consiste à rénover les courts de tennis. Les études ont été menées par le bureau d’études Cap Ingé. Le choix technique a été retenu en lien avec les dirigeants du TC Poulx.

Le financement est ainsi arrêté :

Dépenses

Désignation	Coût HT	%
Maîtrise d'œuvre	3 000,00 €	6,00%
Réhabilitation courts 1 et 2	33 715,00 €	67,43%
Réhabilitation courts 3 et 4 (tranche optionnelle)	12 110,00 €	24,22%
Divers et imprévus	1 175,00 €	2,35%
Total	50 000,00 €	100,00%

Recettes

Financeurs	Coût HT	%
Nîmes métropole (FDC)	25 000,00 €	50,00%
Commune de Poulx	25 000,00 €	50,00%
Total	50 000,00 €	100,00%



PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la doctrine relative aux fonds de concours,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD



DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/08 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

RAPPORTEUR : Christian POUSSIN

EXPOSÉ

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d’électricité n’a pas été actualisé depuis 1956. L’action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d’électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales, particulièrement les articles R. 2333-105 et suivants,
Vu le décret 2022-409 du 26 Mars 2022,
Considérant l’avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE CALCULER** la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} Janvier 2022,
- **DE FIXER** le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par le CGCT visés ci-dessus et de l’indication du ministère de l’écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d’avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44.58% applicable à la formule de calcul issu du décret précité,



- **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD



**DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/09 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS CHEMIN DU STADE**RAPPORTEUR : Christian POUSSIN****EXPOSÉ**

Le projet consiste à effectuer des travaux de réhabilitation de voirie sur le chemin du petit stade.

Le plan de financement s’établit ainsi :

Dépenses

Désignation	Coût HT	%
Maîtrise d'œuvre	1 068,75 €	1,43%
Travaux	70 297,50 €	93,73%
Divers et imprévus	3 633,75 €	4,85%
Total	75 000,00 €	100,00%

Recettes

Financeurs	Coût HT	%
Nîmes métropole (FDC)	37 500,00 €	50,00%
Commune de Poulx	37 500,00 €	50,00%
Total	75 000,00 €	100,00%



PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la doctrine relative aux fonds de concours,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD



**DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/10 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS POUR L’ÉCOLE NUMÉRIQUE**RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER****EXPOSÉ**

Le projet consiste à maintenir en bon fonctionnement le Système d’Information de ses écoles avec les opérations suivantes :

- Remplacement de 12 vidéoprojecteurs en fin de vie,
- Achat d’un TBI pour une classe de l’élémentaire,
- Achat de 3 lampes pour vidéoprojecteur de TBI,
- Remplacement des 14 ordinateurs de la salle TICE,

Le plan de financement s’établit ainsi :

Dépenses

Désignation	Coût HT	%
Remplacement 12 vidéoprojecteurs en fin de vie	13 434,60 €	51,31%
Achat et installation d'1 TBI en élémentaire	2 982,22 €	11,39%
Achat de 3 lampes de vidéoprojecteur de TBI	315,00 €	1,20%



Remplacement des 14 ordinateurs de la salle TICE	9 450,00 €	36,09%
Total	26 181,82 €	100,00%

Recettes

Financiers	Coût HT	%
Nîmes métropole (FDC)	13 090,91 €	50,00%
Commune de Poulx	13 090,91 €	50,00%
Total	26 181,82 €	100,00%

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la doctrine relative aux fonds de concours,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrie QUITTARD





Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 5 JUL. 2022

ID : 030-213002066-20220705-2022070411-DE

DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/11 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulix, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : MODIFICATION RÉGLEMENT INTERIEUR CRÈCHE

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

EXPOSÉ

Il s’agit de modifier le règlement intérieur de la crèche suite à des modifications réglementaires.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2021-1131 du 30 Août 2021,
Considérant l’avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- D’APPROUVER la modification du règlement intérieur de la crèche,
- D’AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD.





DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/12 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : CRAC AGATE SSC

RAPPORTEUR : Christian GUIHERMET

EXPOSÉ

La société publique locale (SPL) AGATE, dont la commune de Poulx est actionnaire exerce pour le compte de la collectivité, le projet de construction d’une médiathèque et d’une salle socioculturelle. Ainsi, la SPL doit annuellement rendre compte de l’activité sur l’année écoulée.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi N°85-704 du 12 Juillet 1985,
Considérant l’avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D’ADOPTER** le CRAC 2021 relatif à la construction d’une médiathèque et d’une salle socioculturelle.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l’exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l’unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD





DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/13 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : ACTUALISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS TIERS LIEU

RAPPORTEUR : Christian GUIHERMET

EXPOSÉ

Les travaux sont en voie d’achèvement et le site sera bientôt réceptionné. Ainsi, il s’agit d’actualiser la demande de subvention notamment dans la cadre du montage du dossier leader, la répartition étant ainsi arrêtée :

Financeurs	Coût	%
Région Occitanie	8 336,99 €	10%
Nîmes métropole	16 673,97 €	20%
LEADER	41 684,94 €	50%
Autofinancement	16 673,97 €	20%
TOTAL (HT)	83 369,87 €	100%

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l’avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,



Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,
Patrice QUITTARD





DÉLIBÉRATION N°2022/07/04/14 DU CONSEIL MUNICIPAL DE POULX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 04

NOMBRE DE PROCURATIONS : 03

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 29 Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, GALLOIS Nho, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, DUMAS Élisabeth, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, BUISSON Frédéric, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LEFORT Éric.

Procurations : DUMAS Élisabeth à COMPEYRON Sylvie, AUDIBERT Valérie à SAUGUES Joël, LANGE Ingrid pour BUNOZ Jean-Antoine

Secrétaire de séance : Alain ROMERO

OBJET : ARRÊT DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHÈQUE ET DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

RAPPORTEUR : Christian GUIHERMET

EXPOSÉ

Lors de la séance du 7 Février 2019, le conseil municipal de Poulx a signé une convention de mandat portant sur la réalisation d’études et l’exécution de travaux pour la construction d’un équipement regroupant une médiathèque et une salle socio-culturelle.

Lors des différentes phases, le conseil municipal a été avisé de l’avancement du projet, en délibérant notamment sur des demandes de subventions en Avril et décembre 2021, respectivement pour des coûts d’opération estimés à 2 345K€ ET 2 490K€ hors taxes.

Ces dernières semaines, des notifications de subventions ou des projets ont annoncé des diminutions de recettes. En sus, le rapport d’analyse des offres présentés le 13 juin dernier a fait établir une réalité économique imposant une nouvelle augmentation de l’enveloppe budgétaire devant être consacrée à cette opération. En effet, les crises cumulées (sanitaire et conflit en Ukraine) rendent l’avenir très incertain, notamment sur les révisions s’appliquant au marché de travaux à échéance trimestrielle. Les premières estimations, en valeur basse, laissait présager une augmentation des coûts définis comme suit :

Numéro	Nature	Montant HT	%
1	Mandataire	100 487,31 €	4,04%
2	Moe	256 060,00 €	10,28%



3 CT+SPS	17 330,00 €	0,70%
4 Travaux	1 972 754,78 €	79,23%
5 Equipements	159 371,00 €	6,40%
6 Equipements options	26 841,00 €	1,08%
7 Divers et imprévus	22 155,91 €	0,89%
	2 555 000,00 €	100,00%

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant les crédits budgétaires alloués à la réalisation des travaux tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure,

Considérant que le montant des offres économiquement les plus avantageuses constituent des offres inacceptables au sens de l'article L2152-3 du Code la commande publique prévoyant qu'une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure,

Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DÉCLARER** sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre budgétaire étant donné que le coût estimé des travaux dépasse le budget disponible pour la réalisation des travaux,
- **D'AFFIRMER** l'arrêt de ce projet,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD

